

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 26 février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 21 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle - LE BRETON Christine – COUTEAU Marie-Thérèse - PUISSANT Morgane – GARAUD Marie-Claude - Mme LE NINAN Alexandra

MM. BEY Jean-Marie - COUEDIC Jérôme - DUBOIS Maurice - MERVEILLEUX Richard – DUPE Laurent - MOUSSARD Daniel.

Absent(s) : /

Absent(s) ayant donné procuration : /

Secrétaire de séance : Madame Christine LE BRETON

❖ Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Madame Christine LE BRETON comme secrétaire de séance.

❖ Propos liminaires – Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour : convention relative à l'intervention des agents communaux pour le syndicat sportif intercommunal. Le conseil municipal, avisé de cette demande d'ajout le lundi 24 février 2020 par mail, accepte l'ajout de ce point

❖ ORDRE DU JOUR

- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 18.12.2019.
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget principal de la commune
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget annexe assainissement de la commune
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget annexe lotissement « le Vallet » de la commune
- Demande de subvention de l'école privée pour le transport des élèves à la piscine et intervention du maître-nageur
- Demande de subvention de l'école privée pour un voyage de découverte
- Demande de subvention du comité des fêtes pour l'organisation d'un feu d'artifice
- Mise à jour de la régie « Argent de poche »
- CAUE : proposition d'adhésion
- SAUR : convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des poteaux incendie communaux
- Système d'Information Géographique (SIG) : validation de la charte d'utilisation
- Syndicat sportif intercommunal : convention relative à l'intervention des agents communaux
- Demande de subvention d'un exploitant agricole pour représentant au salon de l'agriculture
- Questions diverses

Ref : N°2020-001

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 18.12.2019.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-002

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget principal de la commune

Vu le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune dressé par Monsieur BIORET, comptable du trésor public ;

Vu le compte administratif 2019 du budget principal de la commune,

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :

Fonctionnement

Résultat reporté (excédent): 174 484.51 €

Dépenses : 325 962.96 €

Recettes : 412 912.10 €

Excédent de clôture : + 261 433.65 €

Investissement

Résultat reporté (déficit): 53 699.94 €

Dépenses : 92 840.33 €

Recettes : 77 214.62 €

Déficit de clôture : 69 325.65 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif et après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 ; précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif du budget principal pour l'année 2019.

❖ *Commentaires et observations*

Madame le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

(Résultat du vote : Pour, 11 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref. N° 2020-003

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget annexe assainissement de la commune

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe assainissement de la commune dressé par Monsieur BIORET, comptable du trésor public ;

Vu le compte administratif 2019 du budget assainissement de la commune,

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :

Exploitation

Résultat reporté (déficit) : 928.52 €

Dépenses : 36 265.76 €

Recettes : 28 898.89 €

Déficit de clôture : - 8 295.39 €

Investissement

Résultat reporté (déficit): 39 804.39 €

Dépenses : 21 062.75 €

Recettes : 23 113.94 €

Déficit de clôture : -37 753.20 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif et après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 ; précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2019.

❖ *Commentaires et observations*

Madame le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

(Résultat du vote : Pour, 11 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-004

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 du budget annexe lotissement « le Vallet » de la commune

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe lotissement « le Vallet » de la commune dressé par Monsieur BIORET, comptable du trésor public ;

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement « le Vallet » de la commune,

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :

Fonctionnement

Résultat reporté (excédent): 99.53 €

Dépenses : 297 551.96 €

Recettes : 298 047.50 €

Excédent de clôture : 595.07 €

Investissement

Résultat reporté (excédent): 95 985.73 €

Dépenses : 236 329.20 €

Recettes 243 802.27 €

Excédent de clôture : 103 458.80 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Le conseil municipal, après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif et après en avoir délibéré approuve le compte de gestion du budget annexe lotissement « le Vallet » dressé par le trésorier municipal pour l'année 2019 ; précise que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et approuve le compte administratif du budget annexe lotissement « le Vallet » pour l'année 2019.

❖ *Commentaires et observations*

Madame le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

(Résultat du vote : Pour, 11 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-005

Demande de subvention de l'école privée pour le transport des élèves à la piscine et intervention du maître-nageur

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande en date du 21 janvier 2020 de Madame la Directrice de l'école privée qui sollicite une aide pour le transport des élèves à la piscine de Ploërmel ainsi que pour l'intervention du maître-nageur, le coût du transport pour six déplacements est de 315.96 €, celui du maître-nageur est de 84.50 €. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 315.96 € pour le coût du transport des six déplacements, 84.50 € pour le coût du maître-nageur soit un montant total de 400.46 €.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-006

Demande de subvention de l'école privée pour un voyage de découverte

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande en date du 21 janvier 2020 de Madame la Directrice de l'école privée qui sollicite une subvention aux familles pour un voyage de découverte, dix élèves domiciliés sur la commune participent à ce voyage ainsi que deux élèves Val d'Oust et un élève de Missiriac. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 30 € par élève inscrit à l'école privée de Saint-Abraham et dit que la subvention sera versée d'après la liste fournie par l'établissement.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-007

Demande de subvention du comité des fêtes pour l'organisation d'un feu d'artifice

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la demande en date du 07 février 2020 du bureau du comité des fêtes qui sollicite une subvention pour l'organisation d'un feu d'artifice sur la commune. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1 000 € au comité des fêtes.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-008

Mise à jour de la régie « Argent de poche »

Madame le maire rappelle qu'il est nécessaire, dans le cadre du dispositif « Argent de poche » - dispositif qui consiste à confier des petits travaux à des jeunes de 16 à 18 ans, la mission dure 03h30 (avec une pause de 30 minutes) et est rémunérée 15 € la mission - de mettre en place une régie pour pouvoir procéder au paiement et explique que la délibération précédente est caduque en raison du départ de l'agent, régisseur-titulaire. Le conseil municipal abroge la délibération n° 2019-008, caduque, adopte la mise en place de la régie argent de poche et donne tout pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cette affaire pour la bonne exécution de cette délibération.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-009

CAUE : proposition d'adhésion

Madame le maire informe l'assemblée que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Morbihan sollicite une cotisation pour l'année 2020 de 0.33€/habitant, le CAUE conseil, informe, sensibilise et forme les décideurs, les particuliers candidats à la construction, les habitants et usagers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer au CAUE pour l'année 2020 et de verser la somme de 176.88 €.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-010

SAUR : convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des poteaux incendie communaux

Madame le maire propose au conseil de renouveler la convention avec la SAUR pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit pression des poteaux incendie de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la convention avec la SAUR et autorise Madame le maire à signer la convention.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-011

Système d'Information Géographique (SIG) : validation de la charte d'utilisation

Madame le maire explique que la communauté de communes dispose en lien avec le Pays de Ploërmel et Ploërmel Communauté d'un web SIG mutualisé, outil informatique permettant de créer, visualiser, rechercher et analyser des données géo spatiales. Le conseil municipal approuve la création de la plateforme SIG permettant aux services des communes membres d'utiliser ce logiciel ; valide la charte d'utilisation du SIG de l'Oust à Brocéliande Communauté et du websig mutualisé du territoire du PETR Pays de Ploërmel pour les usagers du SIG ainsi que les documents de création d'utilisateur s'y référant et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref : N° 2020-012

Syndicat sportif intercommunal : convention relative à l'intervention des agents communaux

Madame le maire explique que Les agents communaux interviennent au niveau du syndicat sportif intercommunal pour des travaux de tonte des pelouses, d'entretien des haies des terrains de football et des abords du complexe des nouettes et d'entretien divers des bâtiments du syndicat sportif. Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer la convention.

(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0.)

Ref N° 2020-013

Demande de subvention d'un exploitant agricole pour représentant au salon de l'agriculture

Madame le maire fait part au conseil municipal de la demande en date du 08 février 2020 de Monsieur Julien GOIBIER qui sollicite une subvention pour un déplacement au salon international de l'agriculture pour représenter le département du Morbihan avec sa pouliche. Le conseil municipal considérant que l'attribution d'une subvention doit présenter un intérêt général ou local refuse de donner suite à la demande de Monsieur Julien GOIBIER et motive sa décision par l'absence d'intérêt général ou local.

(Résultat du vote : Pour, 0 ; Contre, 12 ; abstention, 0.)

☾ l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Affiché le

Le Maire, Gaëlle BERTHEVAS


